



## Ligue Poitou-Charentes

### Compte rendu de la réunion de Comité Directeur du mercredi 18 avril 2012 à MENIGOUTE

Membres présents : J. Aymé, F. Dussauze, E. Ferchaud, S. Gourdon, F. Watrin, A. Salmon, C. Salmon, T. Godeau, P. Henri, L. Darfeuille, A. Pignoux, P. Bonnaud, C. Champcourt, Y. Charrier, S. Girardeau, C. Scopélitis, G. Valantin, M. Sabathé, V. Glanetas

Excusés : J. Grellier, C. Lainé, F. Torre, G. Pestel, CD 86

Absent : JJ. Provost

Assistent : M. Martin, D. Gallois

#### **Adoption des PV :**

PV du 9 janvier 2012 : Pierre Bonnaud intervient pour demander une modification concernant la commission formation. Il est demandé de modifier « Le comité directeur ne charge pas la commission formation d'organiser une réunion de travail autour de ce thème ».

PV du 27 février 2012 : adopté

PV du 19 mars 2012 : adopté

#### **MESSAGE PRESIDENT :**

- Réunion de Zone Ouest

La réunion de Zone Ouest se déroulera le 5 mai 2012. Les thèmes abordés seront la licence contact et l'arbitrage.

#### **LE TOUR DES COMMISSIONS**

##### **FORMATION**

Rien à signaler

##### **SALLES ET TERRAINS**

La Ligue Poitou-Charentes était la seule Ligue non représentée lors de la réunion fédérale salles et terrains. Frédérique Torre devait s'y rendre mais n'a finalement pas pu y assister.

Le compte rendu de cette réunion sera prochainement envoyé aux comités départementaux par la Ligue.

## **CRAMC**

Thierry Godeau présente les résultats de l'enquête qui a été menée auprès des arbitres et des clubs de la Région. Une synthèse et des propositions seront bientôt faites et restituées aux participants.

François Watrin met en avant une progression dans la formation des arbitres. Plus de stages ont été organisés, plus de personnes ont été formées. Il souhaiterait connaître les directives du comité directeur à suivre pour la saison prochaine.

Concernant les dégradations qui ont eu lieu lors du TIC de La Rochelle, l'enquête n'a rien donné mais des mesures supplémentaires seront prises pour éviter ce genre de comportement à l'avenir.

La CRAMC constate de moins en moins de problèmes au niveau des désignations.

Le contrôle à posteriori de la charte de l'arbitrage sera bientôt effectué et certains clubs risquent d'être sanctionnés financièrement et sportivement. La CRAMC est dans l'attente des conclusions du CD 17 pour finaliser le dossier.

Un mail de la responsable technique zone, Carole Delaune, semble expliquer que les formations d'arbitres évoluant au niveau national seront payantes la saison prochaine. Il s'agit là d'un véritable changement qui pourrait avoir de grosses conséquences pour les saisons à venir.

Pour la prochaine réunion de zone, les CDAMC et la CRAMC vont travailler sur un dossier et une présentation commune. Cette demande est validée par le comité directeur.

Compte tenu de l'évolution des coûts de déplacement ces dernières années et de l'immobilité du tarif kilométrique appliqué par la fédération, la CRAMC propose de revoir les tarifs des indemnités de rencontres. François Watrin propose de nouveaux tarifs d'indemnités de rencontres qui sont adoptés par le comité directeur.

## **CSRQ**

Plusieurs modifications des statuts de la ligue sont proposées par Yves Charrier afin d'avoir plus de souplesse concernant la composition du comité directeur. Ces modifications sont adoptées par le comité directeur et seront présentées en assemblée générale extraordinaire le 8 juin 2012.

Des modifications réglementaires sont également étudiées et sont adoptées sous réserves de quelques modifications.

Avec la modification des catégories, le tableau de surclassements réalisé par la ligue paraît compliqué pour une bonne compréhension. Il est donc décidé que le tableau fédéral serait utilisé pour la saison prochaine.

## **TRESORERIE**

Dans le projet de déménagement du siège de la ligue dans la région niortaise, le trésorier présente les conclusions de notre cabinet comptable SOREGOR concernant notre projet de financement du futur siège de la ligue. Le financement conseillé est de 150 000 € d'apport en complément de 150 000 € de prêt. Le comité directeur vote à l'unanimité ce projet, qui sera présenté en assemblée générale extraordinaire le 8 juin 2012.

Concernant la clôture des comptes, le trésorier rappelle que toutes les notes de frais doivent parvenir à la ligue au plus tard le 10 mai.

## **SPORTIVE**

Patrick Henri explique que les finales de la coupe de la ligue se sont parfaitement déroulées, hormis l'ouverture d'un dossier de discipline à l'encontre d'un entraîneur.

Les vainqueurs sont Pouzioux Vouneuil chez les filles et Rupella chez les garçons.

Les coupes ont été remises sur place et les trophées seront remis comme chaque année lors de l'assemblée générale de la Ligue.

La coupe Joëlle Guignard se déroulera sur Saint Yrieix lors du week end des 19-20 mai 2012.

Les arbitres seront désignés par la Ligue. Un examen des OTM en formation est à l'étude.

La catégorie junior étant mise en place, la Ligue se pose la question de la création d'un championnat juniors pour la saison 2012-2013. Une enquête en direction des clubs sera bientôt réalisée afin de savoir si suffisamment de clubs sont intéressés pour constituer un championnat junior régional.

Patrick Henri est chargé de la réalisation de cette enquête.

## **COMMUNICATION**

Le site de la Ligue a enregistré son 30000 ème visiteur en 8 mois d'existence. Il est devenu un outil très important de la vie de la Ligue.

La page facebook est également très suivie avec 278 inscrits.

## **TECHNIQUE**

Deux jeunes du Pole sont admis à l'INSEP, ce qui récompense encore une fois le travail effectué par nos techniciens. Les élus de la Ligue félicitent Elise CAMMAS et Bathiste TCHOUAFFE.

Le prochain TIL se déroulera les 20-21-22 avril 2012 à Redon en Bretagne pour la sélection 97.

La prochaine session de formation de cadres se déroulera les 27-28-29 avril 2012 au CREPS de Boivre et concernera la formation entraîneur jeunes.

Les évaluations se dérouleront le 20 mai 2012 au CREPS.

Pour répondre aux orientations de la fédération, la Ligue devra prochainement se déclarer organisme de formation afin de pouvoir proposer des formations CQP TSRBB. Une étude sur les couts de cette formation devra être menée.

Cette saison encore, la Ligue va attribuer des labels régionaux ainsi que des renouvellements de labels. Une remise de matériel étant prévue pour les clubs concernés, une commande sera prochainement faite auprès de Decoux Sport.

## **DISCIPLINE**

Deux dossiers en cours seront traités le 25 avril.

## **COMED**

Thierry Godeau n'a pas pu assister à la réunion nationale d'Angers pour raison personnelle.

## **FINANCES**

Deux demandes d'aides concernant le club de Soyaux et le CD 17 sont approuvées. Il sera versé 250 € à chacun.

La remorque qui permettra le transport de la structure gonflable a été achetée, reste à voir les assurances à contracter ainsi que le cahier des charges d'utilisation de la structure.

Laurent Darfeuille présente ensuite les dispositions financières pour la saison prochaine. Celles-ci sont adoptées sous réserves de quelques modifications, notamment au niveau du cout de la part ligue des licences cadets (U17).

Le budget prévisionnel est adopté pour présentation à l'assemblée générale.

## **SECRETAIRE GENERAL**

Suite aux réunions avec la mairie de Niort et la Région, un point est fait sur le projet du changement de siège de la Ligue. Une enveloppe budgétaire a été définie aux alentours de 300 000 € dont la moitié sous forme de prêt. Une intervention de la Région laisse à penser qu'un projet de maison régionale des sports serait de nouveau à l'étude. La Région devrait organiser une réunion, avec les Ligues, courant juin 2012 sur ce sujet.

Quoiqu'il en soit, le projet de la ligue continue d'avancer, avec la volonté de se rapprocher de la région Niortaise.

Concernant l'assemblée générale électorale de 2012, un appel à candidature va être envoyé à tous les clubs, aux élus de cette mandature et mis sur le site de la ligue. Les candidatures devront arriver au secrétariat au plus tard le 10 mai 2012 et pourront être envoyées par mail ou simple courrier postal. Il est demandé aux candidats de préciser le collègue auquel ils souhaitent se présenter.

Afin de procéder au dépouillement des élections, chaque comité devra fournir deux personnes non candidates aux élections.

1 personne par CD devra également être mise à disposition pour assurer l'accueil.

## **TOUR DES CD**

CD 16 : Cathy Salmon soulève un problème au niveau de la date de coupe Joëlle Guignard. Après discussion, celle-ci se déroulera le samedi 19 mai.

Elle souligne également que le TIC de zone s'est très bien déroulé et les parents du CD 16 se sont parfaitement comportés.

CD 17 : le TIC de Zone s'est bien déroulé.

CD 79 : le club de Chauray a obtenu le label fédéral

Eric Ferchaud souligne un problème de date entre la fête du mini basket et le tournoi des kids.

CD 86 : Pierre Bonnaud relaye des questions de clubs concernant les engagements jeunes et les tournois de qualifications. Les questions étant assez techniques, Eric Ferchaud lui demande de les lui envoyer par mail afin d'y répondre correctement.

## **TOUR DE TABLE**

RAS

Le Président  
A.Salmon

Le Secrétaire Général  
J. Aymé

**PROCHAIN COMITE DIRECTEUR  
LE LUNDI 21 MAI 2012  
A 19H15 A MENIGOUTE**



**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DE LA CRAMC  
DU MERCREDI 4 AVRIL 2012  
A FRONTENAY ROHAN ROHAN**

Présents : P. Bonnaud, J.C Brunet, C. Champcourt, S. Clochard, A. Girardeau, C. Guitard, P. Henri, Ph. Mejean, M. Sabathé, D. Seureau, F Watrin.

Absents excusés : C. Delauné, J. Grellier, M Martin

## **BILAN DU MANDAT**

Le président de la CRAMC fait un rapide bilan des mandats précédents. Il y avait plus de bénévoles, plus d'arbitres de haut niveau et de championnat de France qu'aujourd'hui. Par contre, aujourd'hui, parce que le basket évolue, il y a de nouveaux stages, ce qui entraîne de nouvelles « contraintes ».

Comment envisager l'avenir ? Le recrutement d'un Conseiller Technique Arbitrage (CTA) pourrait être une solution. Comme les autres composantes du basket, l'arbitrage doit répondre à l'évolution de ce sport, et, pour y parvenir, il convient, comme par exemple pour les entraîneurs et les joueurs, de disposer de personnes suffisamment disponibles pour concevoir, préparer, encadrer les stages et assurer le suivi de la formation. La mutualisation de cet emploi avec les quatre CDAMC pourrait répondre au besoin de ces cinq entités.

## **ETUDE ET PROPOSITION DU BAREME INDEMNITAIRE POUR 2012-2013.**

La fédération conserve le taux de remboursement des indemnités kilométriques à 0,36 € du kilomètre.

Par contre elle modifie le montant de l'indemnité d'arbitrage sur place. Pour permettre de compenser l'augmentation du carburant alors que l'indemnité kilométrique n'augmente pas, la CRAMC, après discussion, propose trois niveaux de tarifs (niveau de qualification au championnat de France, niveau PME, Honneur, Cadet-tes, et niveau jeunes) à la validation du comité directeur de la ligue :

Excellence F et M	33 €
Promotion d'excellence F et M	
Honneur F et M	29 €
Cadettes-cadets	
Minimes F et G	
Benjamines, Benjamins	25 €
Rencontres en semaine	+ 10 €

## **COMPTE RENDU DU TIC DES 3 ET 4 MARS A LA ROCHELLE**

Stage formateurs : deux présents prévus et présents plus un sur place.

Il faudra trouver des pistes de travail pour augmenter le temps d'activité des stagiaires sur le terrain.

On est trop « code de jeu » et pas assez « terrain ». il faut faire une liaison entre la technique et le jeu.

On a vu des arbitres sympas. Il faut courir, c'est la base de l'arbitrage.

Toujours pas de réponse au problème dans les chambres.  
Bonne qualité du travail des bénévoles locaux sur ce TIC.

## **RECYCLAGE ARBITRE 2012-2013**

Il faut monter en exigence, en accord avec les entraîneurs.

La journée de rassemblement de début de saison est remplacée par un week-end « Open ». Il aura lieu les samedi 15 et dimanche 16 septembre au CREPS de Boivre, et aura pour support la première journée de championnat régional excellence. Il y aura un stage obligatoire pour les arbitres R 1. Ce sera l'occasion de convoquer également les arbitres CF 3. Il faudra trouver un groupe pour encadrer les arbitres, 3 observateurs, c'est à dire 1 par gymnase, et la présence du répartiteur. Il faut prévoir la logistique.

Sur ce week-end « Open », il faut proposer aux 4 CDAMC d'envoyer 4 observateurs maximum par comité. Il y aura un référent dans chaque CDAMC.

Recyclage des R 2 et R 3 en département, mais il faut du renfort. Il faut que le contenu soit le même dans les 4 CDAMC.

## **BILAN DE L'ARBITRAGE**

Deux arbitres du championnat de France vont au stage « passerelle » à CHERBOURG, Ramsès HAMDY et Mickaël SEUREAU.

Bonne prestation des deux lors de ce stage.

Trois arbitres ont participé aux tournois des tic de zone : Romain GREY, Benjamin LOUBES, Et Robin ARNAUD.

## **COMPTE RENDU DE L'ENQUETE ENVOYEE AUX CLUBS ET AUX ARBITRES VIA LES COMITES**

Dans l'ensemble, les réponses sont intéressantes. Par contre, pour pouvoir être exploitables, les réponses doivent non seulement faire remonter les remarques, les propositions des clubs et des arbitres, mais elles doivent également les quantifier pour permettre un état des lieux plus précis sur lequel s'appuyer pour faire des propositions.

Proposition en annexe.

## **DESIGNATIONS**

Cette saison, la CRAMC a connu des difficultés comme jamais. Principalement, c'est le non respect des disponibilités fournies, ce sont les retours de désignations dans des créneaux de disponibilités, les retours de dernier moment, etc... Ce sont principalement les arbitres les plus nouveaux qui ne semblent pas comprendre les difficultés provoquées et le surcroit de travail engendré pour des bénévoles, ... comme eux. « On est en pénurie d'arbitres, et ils s'autorisent à prendre des décisions au détriment du temps et du travail des répartiteurs ».

## **CONTROLE DE LA CHARTE**

La charte de deux CDAMC, la Charente et les Deux-Sèvres ont pu être validées, étant arrivées à temps. La Vienne est validée dans la semaine.

Il est prévu que pour la Charente maritime, le délai est fixé au 20 avril pour envoi le 22 avril aux associations.

Tous les courriers seront transmis en même temps.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Réunion de zone le samedi 5 mai : Alain SALMON et Jack AYME y assisteront.

Examen régional d'OTM : 3 en Charente Maritime.3 en deux sèvres à ce jour.

Un courrier sera envoyé aux CDAMC. Il aura lieu sur la coupe Joëlle GUIGNARD le samedi 19 mai.

Camp d'été arbitre : il aura lieu à La Rochelle et sera organisé par la Charente Maritime.

## **LE TOUR DES CDAMC**

16,17, 79 : RAS

86 : projets de refonte de l'école d'arbitrage et de formation commune avec les entraîneurs.

\*\*\*\*\*



## DISPOSITIONS FINANCIERES 2012-2013

<b>ORDRE GENERAL</b>	
DEROGATION Article 17 à -30 JOURS	60,00 €
CHANGEMENT HORAIRE COUPE DE FRANCE	Dispositions financières FFBB
LISTE DES JOUEURS BRULES OU PERSONNALISEE NON PARVENUE OU PARVENUE EN RETARD A LA LIGUE	33,00 €
HORAIRE NON SAISI OU NON PARVENU AVANT LA DATE LIMITE FIXEE PAR LA LIGUE	22,00 €
FEUILLE RECUE EN RETARD OU NON PARVENUE A LA LIGUE	22,00 €
DOUBLE FEUILLE CHAMPIONNAT FRANCE EN RETARD OU NON PARVENUE A LA LIGUE	22,00 €
RESULTAT NON SAISI OU SAISI EN RETARD	22,00 €
FORFAIT SIMPLE SENIORS OU JEUNES	MONTANT DE L'ENGAGEMENT
FORFAIT COUPE DE FRANCE JEUNES OU SENIORS	Dispositions financières FFBB
FORFAIT TARDIF	FORFAIT SIMPLE CATEGORIE + 55,00 € + ARBITRAGE S'IL Y A LIEU
FORFAIT GENERAL SENIORS OU JEUNES	2 FOIS LE MONTANT DE L'ENGAGEMENT
RECLAMATION	55,00 € SI NON REMIS DANS SON DROIT
PLUS DE TROIS JOUEURS QUI DOUBLENT (CF REGLEMENT LIGUE)	33,00 €
JOUEURS BRULES PARTICIPANT A UNE AUTRE RENCONTRE (CF REGLEMENT LIGUE)	45,00 €
DEFAUT LICENCE "BASKET COMPETITION" (Gratuit sur la première journée qui suit la date de qualification)	PRIX DE LA LICENCE (part FFBB + part Ligue) FACTURATION 5 MAX. / RENCONTRE
ABONNEMENT ANNUAIRE LIGUE	33,00 €
INDEMNITÉ KILOMETRIQUE < 340 KMS aller et retour	0,36 €
INDEMNITÉ KILOMETRIQUE ≥ 340 KMS aller et retour	Billet de train 2ème classe SNCF
<b>INCIVILITES</b>	
PREMIERE FAUTE TECHNIQUE	Non facturée
DEUXIEME FAUTE TECHNIQUE	50,00 €
TROISIEME FAUTE TECHNIQUE	120,00 €
QUATRIEME FAUTE TECHNIQUE	190,00 €
AU-DELA DE LA QUATRIEME FAUTE TECHNIQUE	OUVERTURE D'UN DOSSIER DISCIPLINAIRE (Application des règlements généraux)
FAUTE DISQUALIFIANTE SANS RAPPORT	80,00 €
<b>OFFICIELS</b>	
FICHE DE RENSEIGNEMENTS OFFICIEL NON PARVENUE OU PARVENUE EN RETARD	33,00 €
RETOUR DE DESIGNATION D'UN ARBITRE CONVOQUE	22,00 €
ABSENCE NON EXCUSEE D'UN ARBITRE OU RETOUR TARDIF	44,00 €
NON RESPECT DE LA CHARTE DE L'ARBITRAGE (par équipe pénalisable)	selon FFBB
ABONNEMENT OBLIGATOIRE ANNUAIRE LIGUE	33,00 €
FRAIS ARBITRES POUR UNE RENCONTRE R1	33,00 €
FRAIS ARBITRES POUR UNE RENCONTRE R2 - R3 - U20 - U17	29,00 €
FRAIS ARBITRES POUR UNE RENCONTRE U15 - U13	25,00 €
FRAIS COMPLEMENTAIRE RENCONTRE EN SEMAINE	10,00 €
ABSENCE NON JUSTIFIEE OPERATEUR 24" CLUB SUR CHAMPIONNATS R1	44,00 €
FRAIS OPERATEUR 24" CHAMPIONNAT R1 DESIGNATION CRAMC	25,00 € (forfait)+ INDEMNITÉ KILOMETRIQUE
<b>STATUT DE L'ENTRAINEUR</b>	
NON DECLARATION DE SITUATION OU DECLARATION TARDIVE	65,00 €
NON CONFORMITE de la feuille d'engagement en catégorie Senior	190,00 €
NON CONFORMITE de la feuille d'engagement en catégorie Jeune	95,00 €
<b>STATUT REGLEMENT DISCIPLINE QUALIFICATION</b>	

OUVERTURE D'UN DOSSIER DISCIPLINAIRE	SELON FRAIS ENGAGES
RAPPORT DEMANDE NON PARVENU OU PARVENU EN RETARD	75,00 €
CLUB ENGAGE EN LIGUE ABSENT A L'ASSEMBLEE GENERALE	190,00 €
STAGES - PARTICIPATION DES STAGIAIRES	
FORMATION ER	230,00 €
FORMATION EJ	230,00 €
RECYCLAGE ENTRAINEUR	90,00 €
STAGE SUR UNE JOURNEE (arbitre, OTM, cadres et techniciens...) incluant repas + formation	25,00 €

AFFILIATIONS	CLUBS MOINS DE 50 LICENCIES	CLUBS PLUS DE 50 LICENCIES	Nouveaux Clubs Moins de 50 licenciés	Nouveaux Clubs Plus de 50 licenciés	Unions associations
Abonnement BASKET BALL	73,00 €	146,00 €	73,00 €	146,00 €	73,00 €
Affiliation Part FFBB	34,00 €	34,00 €	Gratuit	Gratuit	Gratuit
<b>TOTAL FFBB</b>	<b>107,00 €</b>	<b>180,00 €</b>	<b>73,00 €</b>	<b>146,00 €</b>	<b>73,00 €</b>
Annuaire Ligue	33,00 €	66,00 €	33,00 €	66,00 €	33,00 €
Affiliation Part LIGUE	77,00 €	144,00 €	Gratuit	Gratuit	Gratuit
<b>TOTAL LIGUE</b>	<b>110,00 €</b>	<b>210,00 €</b>	<b>33,00 €</b>	<b>66,00 €</b>	<b>33,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>217,00 €</b>	<b>390,00 €</b>	<b>106,00 €</b>	<b>212,00 €</b>	<b>106,00 €</b>

ENGAGEMENTS			
Championnats	Engagement	Annuaire ligue	Total
SENIORS	143,00 €	33,00 €	176,00 €
JEUNES U20 à U13	41,00 €	33,00 €	74,00 €

OFFRE LICENCE FEDERALE		FFBB		LIGUE		TOTAL FFBB + LIGUE	
CLUB		Du 01/07 au 31/03	Du 01/04 au 30/06	Du 01/07 au 31/03	Du 01/04 au 30/06	Du 01/07 au 31/03	Du 01/04 au 30/06
BASKET COMPETITION TECHNICIEN OFFICEL DIRIGEANT	Hors Assurance	12,05 €		7,45 €		19,50 €	
BASKET COMPETITION JOUEUR SENIOR - U20		21,60 €		13,85 €		35,45 €	
BASKET COMPETITION JOUEUR U17		21,60 €		12,85 €		34,45 €	
BASKET COMPETITION JOUEUR U15 - U13		13,65 €		10,95 €		24,60 €	
BASKET COMPETITION JOUEUR U11 - BABY		10,70 €	GRATUIT FFBB-LR-CD	9,30 €	GRATUIT FFBB-LR-CD	20,00 €	GRATUIT FFBB-LR-CD
BASKET LOISIRS JOUEUR		17,05 €		7,95 €		25,00 €	
BASKET COMPETITION LICENCE AS Haut Niveau		28,00 €		14,00 €		42,00 €	
BASKET COMPETITION LICENCE AS Autres niveaux		GRATUIT		GRATUIT		GRATUIT	
ASSURANCE (Saisons 2009/10 à 2012/13)	Option A	3,30 €					
	Option B : avec I.J	8,00 €					

AS = Autorisation Secondaire

HORS CLUB		Part FFBB	Part LR - CD	Part LR - CD
CONTACT BASKET MICRO U6	Hors Assurance	GRATUIT	6,00 € (*)	6,00 € (*)
CONTACT BASKET AVENIR U18		GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
CONTACT BASKET PASSION		2,00 €	GRATUIT	GRATUIT
CONTACT BASKET 3x3 - 33 Saison complète		9,00 €	GRATUIT	GRATUIT
CONTACT BASKET 3x3 - 33E Saison estivale		6,00 €	GRATUIT	GRATUIT
CONTACT BASKET 3x3 - 33T Tournoi		3,00 €	GRATUIT	GRATUIT
ASSURANCE (Saison 2012/13)	Option A	FFBB A définir		
	Option B : avec I.J	FFBB A définir		

(\*) Part prélevée par la structure fédérale organisatrice (CD ou LR)

MUTATION ET LICENCES "T"	FFBB	LIGUE	TOTAL FFBB + LIGUE
BASKET COMPETITION TECHNICIEN OFFICEL DIRIGEANT	17,50 €	17,50 €	35,00 €
BASKET COMPETITION JOUEUR SENIOR - U20 - U17	28,00 €	28,00 €	56,00 €
BASKET COMPETITION JOUEUR U15	14,00 €	14,00 €	28,00 €
BASKET COMPETITION JOUEUR AUTRES CATEGORIES	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT

DROITS D'ENGAGEMENT COUPES	
COUPE DE FRANCE U17 (M & F)	85 €
COUPE DE FRANCE SENIORS (M & F)	Gratuit
COUPE BASKET ENTREPRISE	102,50 €
COUPE DE LA LIGUE MINIMES	Gratuit

DROITS FINANCIERS COMPLEMENTAIRES LICENCES	Blanc, Vert, Jaune	Orange	Rouge
<b>PROA, PROB, NM1</b> (Joueur, Technicien, Officiel, Dirigeant)	Gratuit	1 050 €	1 130 €
<b>NM2 - NM3</b> (Joueur, Technicien, Officiel, Dirigeant)	Gratuit	350 €	390 €
<b>LFB</b> (Joueuse, Technicien, Officiel, Dirigeant)	Gratuit	1 050 €	1 130 €
<b>LF2</b> (Joueuse, Technicien, Officiel, Dirigeant)	Gratuit	700 €	770 €
<b>NF1</b> (Joueuse, Technicien, Officiel, Dirigeant)	Gratuit	535 €	575 €
<b>NF2 - NF3</b> (Joueuse, Technicien, Officiel, Dirigeant)	Gratuit	310 €	390 €
<b>Championnat Régional M</b> qualificatif au championnat de France (Joueur, Technicien, Officiel, Dirigeant) et <b>Espoirs</b>	Gratuit	135 €	145 €
<b>Championnat Régional F</b> qualificatif au championnat de France (Joueuse, Technicien, Officiel, Dirigeant) et <b>Espoirs</b>	Gratuit	135 €	145 €
<b>BASKET ENTREPRISE</b> (Coupes et Championnat)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
<b>Championnat Régional Seniors M &amp; F</b> (non qualificatif au Championnat de France)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
<b>Championnat Départemental Seniors M &amp; F</b>	Gratuit	Gratuit	Gratuit
<b>Championnats Jeunes</b>	Gratuit	Gratuit	Gratuit
N.B : Le montant des DROITS s'entend hors licence et hors assurance.			

## SURCLASSEMENTS 2012/2013

GARÇONS (AGE AU 01/01/13)		FILLES (AGE AU 01/01/13)	
U08 (2005)		U08 (2005)	
Vers Seniors	NON	Vers Benjamins U13	NON
Vers Juniors U20	NON	Vers Seniors	NON
Vers Cadets U17	NON	Vers Juniors U20	NON
Vers Minimes U15	NON	Vers Cadets U17	NON
		Vers Minimes U15	NON
		Vers Seniors	NON
		Vers Juniors U20	NON
		Vers Cadets U17	NON
		Vers Poussins	OUI
		Département : Médecin de famille	
		U10 (2003)	
Vers Seniors	NON	Vers Minimes U15	NON
Vers Juniors U20	NON	Vers Seniors	NON
Vers Cadets U17	NON	Vers Juniors U20	NON
		Vers Cadets U17	NON
		Vers Benjamins U13	NON
		Vers Minimes U15	NON
		Vers Seniors	NON
		Vers Juniors U20	NON
		Vers Cadets U17	NON
		Vers Benjamins U13	OUI
		Département : Médecin de famille	
		Région : Médecin agréé	
		France : Impossible	
		U12 (2001)	
Vers Seniors	NON	Vers Juniors U20	NON
Vers Minimes U15	OUI	Vers Seniors	NON
		Vers Minimes U15	OUI
		Département : Médecin de famille	
		Région : Médecin agréé	
		France : Impossible	
		U13 (2000)	
Vers Seniors	NON	Vers Juniors U20	NON
Vers Minimes U15	OUI	Vers Seniors	NON
		Vers Minimes U15	OUI
		Département : Médecin de famille	
		Région : Médecin agréé	
		France : Impossible	

## SURCLASSEMENTS 2012/2013

U14 (1999)		U15 (1998)	
Vers Seniors	NON	Vers Juniors U20	NON
Vers Cadets U17	OUI	Vers Seniors	NON
		Vers Cadets U17	OUI
		Département : Médecin de famille	
		Région : Médecin agréé	
		France : Médecin fédéral + avis DTN	
		U16 (1997)	
Vers Seniors	OUI	Vers Seniors	OUI
		Département : Médecin agréé	
		Région : Médecin agréé	
		France : Médecin régional	
		U17 (1996)	
Vers Seniors	OUI	Vers Juniors U20	OUI
		Département : Médecin de famille	
		Région : Médecin de famille	
		France : Médecin de famille	
		U18 (1995)	
Vers Seniors	OUI	Vers Seniors	OUI
		Département : Médecin de famille	
		Région : Médecin de famille	
		France : Médecin de famille	
		U19 (1994)	
Vers Seniors	OUI	Vers Seniors	OUI
		Département : Médecin de famille	
		Région : Médecin de famille	
		France : Médecin de famille	
		U20 (1993)	
Vers Seniors	OUI	Vers Seniors	OUI
		Département : Médecin de famille	
		Région : Médecin de famille	
		France : Médecin de famille	

## *Modifications*

**Page 1 : les Statuts**

**Pages 2 /3 : les règlements généraux de la Ligue pour la saison 2012/2013**

<b>Statuts de la Ligue Poitou-Charentes de Basket-ball</b>
--

### **Titre II - ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT**

#### **Le Comité Directeur**

**Article 6 - Composition et éligibilité -**

*5. Le Comité directeur doit comprendre :*

- *un médecin licencié auprès de la Fédération.*
- *quatre représentantes féminines au minimum.*

### **IV. SURVEILLANCE ET REGLEMENT INTERIEUR**

**Article 21 - Surveillance -**

- 2. les procès verbaux des réunions de comités directeurs et de bureau «NON APPROUVES» seront adressés par courriel aux élus de la Ligue du bureau et du comité directeur mentionnant une date de renvoi ferme et définitive avec leurs éventuelles demandes de modifications à valider par le secrétaire général et le président de la Ligue qui les approuveront ; ils seront ensuite diffusés selon l'article 7.6 de nos statuts.*

**LIGUE POITOU-CHARENTES**  
**REGLEMENT DES CHAMPIONNATS**  
**SAISON EN COURS**

**I. GENERALITES**

**ART 1 - Délégation -**

- Le championnat régional senior masculin excellence **RM1**.
- Le championnat régional senior féminin excellence **RF1**.
- Le championnat régional senior masculin promotion excellence **RM2**.
- Le championnat régional senior féminin promotion excellence **RF2**.
- Le championnat régional senior masculin honneur **RM3**.
- Le championnat régional senior féminin honneur **RF3**.
- Les championnats régionaux jeunes: **U20** juniors, **U17** Cadets Masculins/Féminins, **U15** Minimes Masculins et Féminins, **U13** Benjamins Masculins/Féminins.

**Art. 33 – Opérateur 24 secondes**

**1. Un opérateur 24 secondes est obligatoire pour les rencontres du Championnat de Ligue pour les catégories RF1 et RM1.**

**2. Le club recevant doit obligatoirement fournir un opérateur des 24 secondes pour ces rencontres.**

**3. Si le club recevant ne peut mettre à disposition un opérateur régional 24 secondes, il doit immédiatement prévenir la CRAMC, au plus tard 30 jours avant la date de la rencontre.**

**La CRAMC assurera la désignation de cet officiel indemnisé en totalité par le club recevant.**

**4. Si après vérification, la ligue s'aperçoit qu'il n'y a pas d'opérateur des 24 secondes sur les rencontres de Championnat RF1 ou RM1, la CRAMC devra désigner un opérateur des 24 secondes.**

**Le club recevant sera sanctionné par pénalité financière consignée dans les dispositions en vigueur.**

**5. En cas d'absence exceptionnelle de l'opérateur 24 secondes désigné sur cette rencontre, il sera recherché parmi les personnes présentes dans l'enceinte sportive, le ou la licencié(e) compétent(e) pour assurer cette fonction.**

**ART 39 - Envoi de la feuille de marque et résultats internet -**

**1. Les envois effectués par la poste doivent être affranchis au **tarif lettre prioritaire**.**

L'envoi de la feuille de marque au secrétariat de la ligue incombe au groupement sportif de

**3. Les résultats des rencontres seront rentrés **le logiciel fédéral** avant minuit le samedi et 21H00 le...**

**ART 45 - Participation d'équipes en coopération territoriale –**

**1. La constitution d'équipe en Coopération Territoriale doit être déclarée avec l'imprimé prévu au plus tard à la date limite des engagements de chaque catégorie fixée par la Commission Sportive de la Ligue.**

**2. Toute demande d'équipe de Coopération Territoriale présentée après la date limite des engagements sera étudiée suivant les possibilités des engagements présents dans le championnat correspondant et en aucun cas venir en surnombre d'une poule régulièrement constituée.**

**3. Une équipe de Coopération Territoriale n'est valable qu'une saison, si cette équipe est reconduite la saison suivante elle devra faire l'objet d'une nouvelle demande.**

Si ce n'est pas le cas, c'est le club qui avait la gestion de cette Coopération Territoriale qui sera engagé (voir convention)

4. Toute disposition non prévue à cet article sera soumise à la Commission Statuts, Règlements, Qualifications et fera l'objet d'une modification soumise au Comité Directeur de la Ligue.

5. Les équipes de coopérations territoriales dans les championnats U 20, U17, U15, U13 (M et F) sont autorisées à participer au championnat de ligue. Ces équipes de coopérations territoriales devront respecter les modalités définies aux articles des règlements généraux FFBB.